



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cotisations

Question écrite n° 12537

Texte de la question

Mme Marie-Thérèse Boisseau attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la proposition émise par la Fédération des associations de veuves civiles chefs de famille (FAVEC) d'exonérer de charges sociales patronales le salaire de la personne qui serait embauchée pour pallier l'absence du chef d'entreprise décédé. En effet, dans ce cas très précis, le conjoint restant doit faire face à des difficultés financières et techniques importantes qui méritent une assistance rapide afin de maintenir l'activité. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Thérèse Boisseau](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12537

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 1998, page 1745